DÉPARTEMENT
DE L'OISE

LA VILLE CREIL creil.fr

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 060-216001743-20250409-27DEL_CM020425-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du mercredi 2 avril 2025

CONVOCATION
Date : 20 mars 2025
Affichée le : 20 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	25
Votants :	32
Pouvoirs :	7
Absent :	7

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE DE LA VILLE LE :
04 AVR. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :
09 AVR. 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohammed EL OUASTI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Noureddine NACHITE.

Absents représentés

Mme SAVAS	Pouvoir à Mme LAMBRE
Mme SAKHO	Pouvoir à Mme TALL
M. AÏT MESSAOUD	Pouvoir à M. LEMAIRE
Mme ELONGUERT	Pouvoir à Mme MEUNIER
Mme PEREZ	Pouvoir à M. BROCHOT
Mme M'BAYE	Pouvoir à M. BOULHAMANE
Mme MEHADJI	Pouvoir à M. NACHITE

Absents non représentés
Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, M. KA, M. LUCAS, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Aïssata SOW

27 Déclassement du domaine public de mobilier du Conservatoire Nina Simone

■ Rapport de présentation :

Bérénice TALL, Conseillère Municipale

Dans le but de mieux accueillir les usagers et proposer des conditions pédagogiques d'apprentissages les plus favorables, le Conservatoire Nina Simone réaménage progressivement ses espaces.

Ainsi, pour optimiser l'agencement des salles et gagner en surface, il est nécessaire de se séparer de plusieurs meubles, instruments et équipements :

- Deux claviers numériques : Yamaha Clavinova -CLP-20 et Yamaha Clavinova -CLP-123
- Une grande armoire en bois
- Un grand meuble TV métallique sur roulette
- Un grand téléviseur cathodique
- Plusieurs chaises

En fonction de leur état, ces équipements seront, soit retirés définitivement, soit acheminés à La Recyclerie pour une possible réutilisation. Le clavier Yamaha Clavinova-CLP-123 sera, quant à lui, soumis à la vente aux enchères.

Afin d'organiser le retrait de ces équipements et mobiliers variés du conservatoire, il est procédé à leur déclassement du domaine public.

Il vous est donc proposé d'autoriser le déclassement du domaine public de ces mobiliers et équipements divers du Conservatoire, pour leur retrait, don, ou mise en vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 060-216001743-20250409-27DEL_CM020425-DE

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du [illegible],
Considérant l'obsolescence et/ou l'inutilité des matériels du conservatoire,
Considérant que pour procéder au retrait des équipements et du mobilier, il convient de les déclasser du domaine public,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 32	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1er : de déclasser du domaine public le mobilier et les équipements identifiés dans l'exposé.

Article 2 : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires pour le retrait des mobiliers et équipements et à signer tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

09 AVR. 2025

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

VILLE DE CREIL

Aïssata SOW

La secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr